

Bruxelles, le 9 septembre 2020 (OR. en)

10591/20 ADD 1

Dossier interinstitutionnel: 2020/0253(COD)

WTO 161 USA 28 CODEC 775

#### **PROPOSITION**

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	8 septembre 2020
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2020) 496 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'élimination des droits de douane sur certains produits

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2020) 496 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2020) 496 final - ANNEXE

10591/20 ADD 1 sv

RELEX.1.A FR



Bruxelles, le 8.9.2020 COM(2020) 496 final

**ANNEX** 

#### **ANNEXE**

de la

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'élimination des droits de douane sur certains produits

FR FR

# **ANNEXE**

# Section I (Nomenclature combinée de l'Union européenne)

Code NC	Description
0306 11 90	Langoustes «Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp», même fumées, même décortiquées, congelées, y compris les langoustes non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des queues de langoustes)
0306 12 10	Homards «Homarus spp.», entiers, même fumés ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
030612 90	Homards «Homarus spp.», même fumés, même décortiqués, congelés, y compris les homards non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des homards entiers)
0306 32 10	Homards «Homarus spp.», vivants

### Section II (Tarif douanier des États-Unis)

Code tarifaire	Description	Tarif NPF existant	Nouveau tarif NPF
1604 20 05	Produits contenant de la chair de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, plats préparés	10 %	5 %
7013 41 50	Objets pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les verres à boire), en cristal au plomb, d'une valeur supérieure à 5 USD par pièce	6 %	3 %
3214 90 50	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie, non à base de caoutchouc	6,5 %	3,25 %
3601 00 00	Poudres propulsives	6,5 %	3,25 %
9613 10 00	Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	8 %	4 %
9613 90 80	Parties de briquets et allumeurs non électriques	8 %	4 %